

Auditorium de la Maison du Barreau – 2 rue de Harlay, 75001 Paris

❖ **Jeudi 27 mars 2025**

Propos introductifs : 9h30 – 10h30

Objectif : Présenter les modalités et date du QCM, parler de la transversalité du travail, spécificités de la matière.

Point sur : l'accueil, premier rendez-vous, questions pouvant être posées / évaluation du danger et mise en sécurité.

Intervenantes :

- Vanessa Bousardo, Vice-Bâtonnière de Paris
- Fadela Houari, Membre du Conseil de l'Ordre de Paris
- Cécile Mantel, Secrétaire générale adjointe de la Miprof
- Emmanuelle Rivier, avocate au Barreau de Paris

SEANCE 1 : COMPRENDRE les situations de violences : **10h30 – 13h00**

Objectifs : Former les avocat.es sur les aspects psychologiques mobilisés dans les situations de violences qu'ils et elles auront à traiter : la notion d'emprise, les mécanismes psychiques en jeu pour la personne victime de violences, les manières de les prendre en considération lorsque la victime est reçue au cabinet et tout au long de la procédure pour ne pas commettre d'impaires.

Les chiffres clés, les différentes formes de violences, présentation du violentomètre

La stratégie de l'agresseur, les cycles de la violence, le psycho-trauma, le contrôle coercitif

La nécessité d'une approche en réseau et en transversalité (droit pénal, droit de la famille, connaissances hors droit pour comprendre et plaider)

Spécificité de l'accueil avocat des victimes, le numéro d'écoute, les attestations du CFCV

Ressources et dispositifs utiles

Modératrice : Anaïs Defosse, avocate au barreau de Paris

Intervenantes :

- Marie France Casalis, cofondatrice et responsable formation - « Collectif Féministe contre le viol » et Anna Chianese Manca, écoutante au « Collectif Féministe contre le viol » Sonia Pino, psychologue et co fondatrice, association Elle's imagine'nt
- Zoë Royaux, avocate au barreau de Paris

SEANCE 2 : COMPRENDRE les conséquences des violences sur les enfants

14h30 – 17h30

Objectifs : Expliquer les répercussions des situations de violence conjugale sur les enfants.

Intervenants.es:

- Dominique Attias, ancienne Vice-Bâtonnière de Paris
- Catherine Sultan présidente de la Chambre des Mineurs, Cour d'Appel de Paris
- Gilbert Vila, psychiatre, centre de victimologie pour mineurs de l'Hôpital Armand-Trousseau

Mercredi 21 mai 2025

9h30 – 11h30

SEANCE 3 : AGIR sur le plan CIVIL – l'ordonnance de protection et l'articulation avec les autres saisines du juge aux affaires familiales – **2 heures**

Objectifs : former sur la procédure spécifique de l'ordonnance de protection – expliquer comment le dossier est constitué, quelles sont les conditions spécifiques à démontrer et les erreurs à éviter.

Apprendre à préparer la victime à l'audience.

Comprendre l'articulation entre les différentes procédures JAF à mettre en œuvre dans le temps, en fonction des situations : procédure de divorce ou portant sur l'exercice de l'autorité parentale.

Exposer les sanctions de la violation de l'ordonnance de protection.

Modératrice : Fadela Houari, Membre du Conseil de l'Ordre

Intervenant.e.s:

- Stéphanie Hébrard, Première Vice-Présidente, coordinatrice du pôle famille
- Anne Sannier, avocate au barreau de Paris

11h45 – 13h30

SEANCE 4 : Réparer le préjudice

Objectifs : Non pas apporter une formation générale en droit de la réparation du préjudice, que les participants doivent en principe maîtriser, mais exposer les spécificités des dossiers de violence conjugale et les réflexes et réflexions qui doivent guider l'avocat.e quand il ou elle traite cet aspect sensible.

- Préparer l'expertise UMJ
- Réparation du préjudice

- Connaître les postes de réparation à développer devant les juridictions et les différentes nomenclatures
- Connaître le fonctionnement des recours devant la CIVI et le SARVI.

Intervenant.es :

Anaïs Defosse, avocat au Barreau de Paris

Catherine Wong, médecin conseil psychiatre de victimes

PAUSE DEJEUNER 13h30 – 14h30

14h30 – 17h30

SEANCE 5 - La plainte, la stratégie, l'enquête, l'audience

Objectif : Non pas apporter une formation générale en droit pénal, que les participants doivent en principe maîtriser, mais exposer les spécificités des dossiers de violences conjugales et les réflexes et réflexions qui doivent guider l'avocat.e quand il ou elle traite cet aspect sensible.

- Préparer le dépôt de plainte, préparer le récit avec la cliente
- Choix des options procédurales et stratégies à adopter
- La question de la preuve
- La question des risques encourus au moment du dépôt de plainte : comment les prendre en compte et les gérer dans le temps notamment / TGD et bracelet anti-rapprochement
- Préparer la confrontation si elle doit avoir lieu
- Préparer l'audience avec la victime
- Déroulement de l'audience
- prise en charge AJ et circulaire

Faire un point technique sur la nouvelle procédure de Comparutions immédiates différées et les réformes pénales

Modératrice : Elisabeth Grabli, avocate au barreau de Paris

Intervenants.es:

- Laure Beccuau, Procureure de la République de Paris
- Zoë Royaux, avocate au barreau de Paris, membre de la Fondation des femmes
- Caroline Saillard
- Sophie Bardiau, Conseillère Cour d'appel (chambre 2-5), référente VIF

❖ Mardi 03 juin 2025

9h30 – 12h30

SEANCE 6 - Droit des étrangers et violence conjugale

Objectif : Comprendre les situations de chantage au titre de séjours, rassurer les victimes quand les dispositions spécifiques du CESEDA le permettent, préserver les droits des victimes et les orienter en tant que de besoin vers un.e avocat.e spécialiste du domaine

- Chantage au titre de séjour
- Titre de séjour
- Droit d'asile
- Réflexes essentiels

Intervenant.e.s :

- Marjolaine Vignola, avocate au barreau de Paris

14h00 – 17h00

Séance 7 : AGIR en RESEAU avec les ASSOCIATIONS

Objectifs : présenter les associations concernées et créer des synergies efficaces avec les Cabinets concernés. Apprendre l'importance capitale de contacter les associations et d'adresser les justiciables aux bons endroits.

Présentation du travail du Point d'Accès au Droit du 20^e arrondissement et du site « Droit Direct ».

Présentation d'un kit élaboré par la Force juridique de la Fondation des femmes sur les associations à contacter en fonction de chaque situation.

Modératrice : Emmanuelle Rivier, avocate au barreau de Paris

Intervenants :

- FIT, une femme un toit – à confirmer
- Olivia Tabaste, en charge du Schéma départementale d'aide aux victimes
- Julie Vella, directrice du CIDFF